

## **LE RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT QUÉBÉCOISE: LE GOUVERNEMENT MAROIS APPUIE LES PRODUCTEURS DE LA FORÊT PRIVÉE**

Le Rendez-vous de la forêt québécoise, convoquée par la première ministre les 21 et 22 novembre dernier à Saint-Félicien, fut l'occasion pour le gouvernement d'annoncer plusieurs mesures de soutien financier et de mettre la table pour des chantiers de travail afin de relancer le secteur forestier québécois.

### **Amélioration du Programme de remboursement des taxes foncières**

Parmi les mesures annoncées par Mme Pauline Marois, les producteurs de la forêt privée peuvent se réjouir de la révision du Programme de remboursement des taxes foncières, réclamée depuis 1995, qui permettra à tous de bénéficier d'un budget d'aménagement forestier en fonction du niveau de taxation foncière de leurs boisés. L'indexation des crédits accordés pour la réalisation des travaux d'aménagement, la révision des travaux admissibles, ainsi que l'engagement de modifier les règles d'utilisation amélioreront grandement ce programme mis en œuvre en 1986.

Rappelons que le programme permet à tous les producteurs forestiers de bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable pouvant aller jusqu'à 85 % du montant de leurs taxes foncières en échange de travaux d'aménagement forestier réalisés dans leurs boisés. Les crédits non utilisés une année donnée peuvent être reportés à l'année suivante. Ce programme devrait se traduire en un soutien gouvernemental de 20 millions de dollars par année. Il s'agit donc d'un formidable levier permettant de générer des investissements au sein des forêts les plus productives du Québec, qui se trouvent également à proximité des usines de produits forestiers.

### **Reconduction des budgets de programmes de mise en valeur des forêts privées**

La reconduction d'un budget de 33,5 M\$ pour les programmes de mise en valeur des forêts privées pour chacune des trois prochaines années constitue une autre grande nouvelle qui rassurera les producteurs forestiers et les organismes offrant des services en aménagement forestier. Cette annonce permettra de mieux planifier la réalisation des travaux sylvicoles et l'embauche de travailleurs forestiers pour cette période. Ce montant correspond au budget de la dernière année. La prévisibilité des budgets des programmes était une mesure réclamée par les acteurs de forêt privée.

### **Mise en œuvre des chantiers de travail**

Enfin, le gouvernement a lancé trois chantiers de travail pour 2014. Un premier chantier visera à définir une stratégie nationale et des stratégies régionales de production de bois sur les terres privées et publiques. Un second portera sur les améliorations à apporter au nouveau régime forestier québécois. Un dernier chantier se concentrera sur des mesures pour améliorer le fonctionnement des agences régionales et accroître l'efficacité dans la livraison des programmes de mise en valeur des forêts privées. La FPFQ s'impliquera dans ces chantiers afin de favoriser une meilleure utilisation du potentiel de la forêt privée.

En résumé, ce Rendez-vous de la forêt québécoise peut être qualifié de succès par les propriétaires et producteurs de la forêt privée.

Les prochaines semaines seront consacrées à concrétiser administrativement ces annonces au sein des initiatives et programmes gouvernementaux.

## **UNE RÉVISION DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES EN TROIS TEMPS!**

L'amélioration du Programme de remboursement des taxes foncières est ardue, car elle nécessite une décision du Conseil des ministres pour modifier la liste et la valeur des travaux d'aménagement forestier admissibles, une décision de l'Assemblée nationale pour simplifier le critère de déclenchement du programme et le travail de Revenu Québec pour ajuster les formulaires d'impôt permettant de réclamer ce remboursement.

Le Conseil des ministres a déjà approuvé les modifications à la liste des travaux d'aménagement forestier admissibles et les montants pouvant être réclamés pour la réalisation de ces travaux. Cette liste peut être consultée sur le site [foretprivee.ca](http://foretprivee.ca). Ces changements seront donc applicables aux travaux qui seront réalisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Par la suite, le gouvernement s'est engagé à modifier la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier afin de permettre aux producteurs forestiers de bénéficier d'un remboursement même si la valeur des travaux d'aménagement forestier est inférieure au montant des taxes foncières. Dans l'attente de l'adoption de ces modifications par l'Assemblée nationale, il est dorénavant possible d'accumuler ces crédits fiscaux sur cinq ans lorsque la valeur des travaux réalisés au cours d'une année est inférieure à la valeur des taxes foncières. La FPFQ poursuivra ses représentations pour que cette réforme soit effectuée au cours de la prochaine année.

## DES NOUVEAUTÉS!

Outre l'indexation des montants accordés pour réaliser tous les travaux d'aménagement forestier reconnus, le Programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers permettra désormais :

- De distinguer le montant accordé pour le travail technique de l'ingénieur forestier, embauché par le producteur forestier, du montant associé à l'exécution des travaux en forêt;
- D'utiliser de façon complémentaire le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour financer soit la partie technique, soit la partie exécution des travaux d'aménagement forestier qui ne serait pas soutenue par le Programme de remboursement des taxes foncières;
- De soutenir financièrement la participation à une initiative de certification forestière;
- De soutenir financièrement les travaux d'identification et de délimitation sur le terrain de milieux forestiers sensibles;
- De soutenir financièrement les travaux de réfection de ponceaux;
- De soutenir financièrement des travaux de conservation et d'aménagement d'habitats fauniques;
- De soutenir financièrement des travaux de fertilisation dans les peuplements d'essences à croissance rapide ou dans les érablières à vocation acérico-forestière, faisant l'objet d'une recommandation d'un ingénieur forestier.

Enfin, le gouvernement s'est engagé à actualiser annuellement les montants des dépenses d'aménagement forestier admissibles au programme.

Pour consulter le nouveau Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus, veuillez consulter le site [foretprivee.ca](http://foretprivee.ca).

## RECONFIGURATION DES TERRITOIRES DE TROIS PLANS CONJOINTS

À la demande des représentants des producteurs forestiers de ce territoire, le plan conjoint du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec sera dissous le 31 décembre 2013 et les producteurs forestiers feront désormais partie des plans conjoints avoisinants. Cette démarche a été approuvée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le 27 novembre dernier.

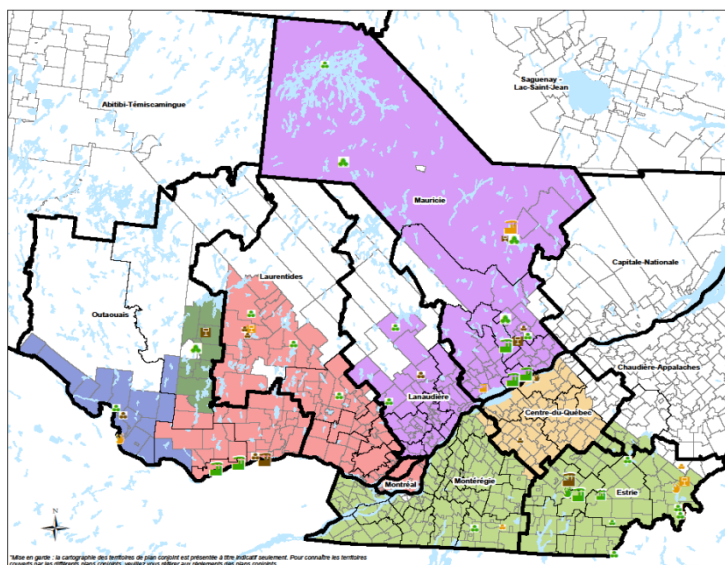
Les modifications permettront de fractionner le territoire du Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec de la manière suivante :

- L'annexion des municipalités de la région administrative de Lanaudière au territoire du Plan conjoint des producteurs de bois de la Mauricie;
- L'annexion des municipalités de la région administrative de la Montérégie, incluses dans la portion du territoire du Plan conjoint des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec, au territoire du Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie;
- L'annexion des municipalités situées dans les régions administratives des Laurentides et de l'Outaouais, et incluses dans la portion du territoire du Plan conjoint des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec, au territoire du Plan conjoint des producteurs forestiers de Labelle.

Voici la carte illustrant les nouvelles limites des plans conjoints touchés :

Ce projet vise à améliorer l'efficacité des plans conjoints de producteurs de bois concernés par ces modifications territoriales. Ainsi, les territoires des plans conjoints reflèteront davantage les mouvements de bois vers les usines. De plus, les producteurs forestiers de l'ancien territoire du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec verront le niveau des services offerts amélioré par leur inclusion dans des plans conjoints en meilleure santé organisationnelle.

À terme, ce projet devrait se traduire par un niveau d'activité plus élevé chez les propriétaires forestiers changeant de plan conjoint.



***Le personnel de la Fédération vous souhaite  
un merveilleux temps des Fêtes!***

